

Astreinte de direction : cadre des fonctions et responsabilités

Contexte

Cette formation a pour objectif de permettre aux professionnels en charge de l'astreinte de connaître le cadre réglementaire et juridique, d'identifier le périmètre de la fonction, de connaître le champ de compétences, d'avoir les outils nécessaires au bon exercice de l'astreinte de direction, d'avoir un temps d'échange de bonnes pratiques prenant en considération les spécificités de chaque type d'établissement (EHPAD, MCO, Psy, médico-sociaux).

Objectifs

- Connaître le cadre réglementaire et juridique de l'astreinte de direction
- Identifier le périmètre et le champ de compétence de la fonction d'administrateur de garde et connaître son champ de compétences

Programme

- Les fondements juridiques de l'astreinte de direction
- Le rôle et pouvoirs du directeur de garde ; le personnel participant au tour de garde
- Les outils de l'astreinte de direction : la mallette de garde, les fiches procédures, le rapport de garde
- Les limites de l'intervention et responsabilité du directeur de garde
- La gestion de la continuité de service : la gestion de l'absentéisme et la gestion des équipements
- La problématique RH : la suspension, l'accident de service, le droit de retrait
- L'admission dans un service inadéquat ou en surnombre
- Le patient atteint de troubles mentaux : admission et prise en charge d'un patient nécessitant des soins sous contrainte, place de l'établissement dans la procédure, spécificités de la prise en charge sous contrainte
- Le patient mineur
- Le patient majeur sous tutelle
- Les cas particuliers de sortie : la sortie contre avis médical, la sortie disciplinaire et la sortie à l'insu du service
- La prise en charge des décès
- Les spécificités de l'activité en gynécologie-obstétrique
- Les spécificités liées à la prise en charge des patients ou résidents : le droit à l'intimité et le statut de la chambre, les relations avec la famille (gestion des conflits), les troubles occasionnés par les patients/résident ou les visiteurs...
- Les relations avec la police ou la justice : signalement des services et privations, enquêtes de police, dépôt de plainte, vol, la présence de stupéfiants ou d'armes dans l'établissement
- Les situations sanitaires exceptionnelles : le rôle du directeur de garde en situation de crise (hôpital en

tension, plan blanc...)

Public

Directeurs d'établissements et personnels assurant l'astreinte de direction

Exercice

2021

Nature

AFC

Organisé par

CNEH

Durée

14 heures